



L'essentiel



du vendredi 2 décembre 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

RESULTATS – BAISSÉ ACTES XENOPHOBES

Le plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme lancé en 2015, mobilisant 100 M€ et « d'une ampleur sans précédent », produit des résultats. Les actes antisémites ont diminué de 61% et les actes antimusulmans de 52% sur les 10 premiers mois de 2016, par rapport à la même période de 2015. « Il n'est pas supportable que, dans notre pays, des hommes puissent se faire agresser parce qu'ils portent la kippa, des femmes parce qu'elles portent le foulard, comme il n'est pas supportable que l'on mette le feu à des églises, ni que l'on profane des cimetières ». C'est pourquoi, les préfets saisissent désormais « systématiquement » les procureurs de la République pour « tous les actes antisémites, anti-musulmans ou anti-chrétiens dont ils ont connaissance ». Par ailleurs, « près de 2 800 églises et temples », « plus de 1 000 mosquées » et « près de 800 sites juifs » ont été placés sous la protection des forces de sécurité et des forces armées « afin de répondre à la menace terroriste qui en a fait des cibles ». Enfin, 9 M€ ont été dégagés pour financer des équipements de sécurité, notamment en vidéo protection, pour l'ensemble de ces sites culturels ou scolaires (B. Cazeneuve, 02/12/16).

INCLUSION – COMITÉ INTERMINISTÉRIEL HANDICAP

Le gouvernement a présenté ce vendredi une nouvelle feuille de route comportant 90 mesures pour simplifier la vie quotidienne des personnes handicapées et améliorer leurs droits sociaux, lors d'un Comité interministériel du handicap (CIH). Les réponses ne sont pas toujours satisfaisantes, alors même que 12 millions de Français vivent avec un besoin spécifique en matière d'autonomie. Il est toujours nécessaire de permettre que chaque personne concernée trouve une solution adaptée. Aussi, le gouvernement a annoncé le renforcement de l'offre médico-sociale, de l'accès des personnes handicapées à la prévention et aux soins ; la simplification de l'accès aux droits sociaux des personnes handicapées ; la poursuite de la diversification de l'offre de scolarisation ; ... Ces axes de travail traduisent une ambition forte : celle d'une société inclusive, qui garantit à chacun, quelle que soit sa situation de handicap, la possibilité de vivre dignement et d'exercer sans entrave tous les droits que confère la citoyenneté.

Le gouvernement a présenté ce vendredi une nouvelle feuille de route comportant 90 mesures pour simplifier la vie quotidienne des personnes handicapées et améliorer leurs droits sociaux, lors d'un Comité interministériel du handicap (CIH). Il fait suite au CIH du 25 septembre 2013 et aux deux Conférences nationales du handicap du 11 décembre 2014, puis du 19 mai 2016.

« Les réponses ne sont pas toujours satisfaisantes, alors même que 12 millions de Français vivent avec un besoin spécifique en matière d'autonomie ». Il est toujours nécessaire de permettre que chaque personne concernée « trouve une solution adaptée » (PM, 02/12/16).

C'est pourquoi :

- **L'offre médico-sociale sera renforcée** (établissements et services d'accompagnement). Sur les 180 M€ sur la période 2017-2021 annoncés en mai par le président de la République, **59 M€ seront délégués aux ARS dès 2017**.
 - o Cette stratégie, qui comporte des volets spécifiques « handicap psychique » et « polyhandicap », verra une partie de **ce budget dédié au développement des interventions « hors les murs »**, à la création des pôles de compétences et de prestations externalisés et au soutien à l'habitat inclusif.
 - o **Un 4^{ème} Plan autisme** est par ailleurs en cours de préparation.

- **Pour mieux répondre aux besoins des aidants**, un nouveau formulaire de demande auprès des Maisons départementales des personnes handicapées sera mis en place, des solutions de répit seront développées, un site gouvernemental d'informations sera lancé.
 - **Cette offre médico-sociale sera développée en Outre-mer.**
- **L'accès des personnes handicapées à la prévention et aux soins sera renforcé** : 7,4 M€ supplémentaires seront consacrés au financement des consultations dédiées pour 2017-2018 ; 10 M€ supplémentaires seront consacrés aux unités de coordination, rattachées à la psychiatrie de secteur, pour accompagner les personnes handicapées psychiques et favoriser le maintien à domicile ; enfin l'accès aux audioprothèses sera facilité, ce chantier sera lancé dès le 1^{er} semestre 2017.
 - **L'accès aux droits sociaux des personnes handicapées est facilité.**
 - A compter du 1^{er} janvier 2017, l'allocation adulte handicapé (AAH1) des personnes atteintes de handicaps lourds et durables sera accordée pour une durée maximale de 20 ans et non plus 10. Ces personnes n'auront, d'autre part, plus à demander le bénéfice de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, les bénéficiaires de l'AAH1 voyant leurs droits maintenus.
 - **La prestation de compensation du handicap (PCH)**, qui sert notamment à acquérir des aides techniques, pourra être demandée au-delà de 75 ans, cette barrière d'âge étant supprimée pour les personnes qui étaient éligibles avant 60 ans. Elle pourra servir à financer des aides humaines pour les parents handicapés ayant de jeunes enfants.
 - **La diversification de l'offre de scolarisation sera poursuivie** pour accompagner les parcours scolaires des jeunes avec autisme, en développant des unités d'enseignement au sein des écoles élémentaires, en créant des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) spécifiquement identifiées, notamment au collège. Les enseignants seront également mieux formés grâce à la réforme de la certification des enseignants spécialisés qui prévoit la création de 2 modules d'approfondissement « troubles du spectre autistique ». Par ailleurs, le ministère renforce l'accessibilité des contenus pédagogiques numériques pour les élèves en situation de handicap.
 - **Pour faire évoluer le regard de la société**, la santé mentale et le handicap psychique pourraient être déclarés grande cause nationale 2017, ou faire l'objet de campagnes nationales.

Ces mesures traduisent une ambition forte : celle d'une société inclusive, qui garantit à chacun, quelle que soit sa situation de handicap, la possibilité de vivre dignement et d'exercer sans entrave tous les droits que confère la citoyenneté. Le droit de voter, le droit de travailler, le droit d'accéder à des soins de qualité, le droit de recevoir un enseignement diversifié.

SANTE - CYBERATTAQUES

« La e-santé est porteuse de promesses fortes, notamment celle d'un système de soins de meilleure qualité, plus sûr et plus efficient ». Mais l'usage des technologies numériques en santé s'accompagne d'un accroissement des menaces et des risques d'atteinte aux informations. Aussi, « la sécurité est la condition sine qua non de la confiance et de l'acceptabilité de l'innovation, pour les patients comme pour les professionnels » (M. Touraine, 02/12/16). C'est pourquoi Marisol Touraine a présenté un plan d'action pour la sécurisation des systèmes d'information en santé. Les ARS et l'IGAS s'assureront sur site de la mise en œuvre effective de ce plan. Ce plan vient compléter les actions déjà mises en œuvre pour encourager l'utilisation des technologies numériques en santé, telle que le programme hôpital numérique, le plan « Territoires de soins numérique », la relance du dossier médical partagé et les expérimentations de télémédecine, dans un cadre qui garantit la confiance des utilisateurs.